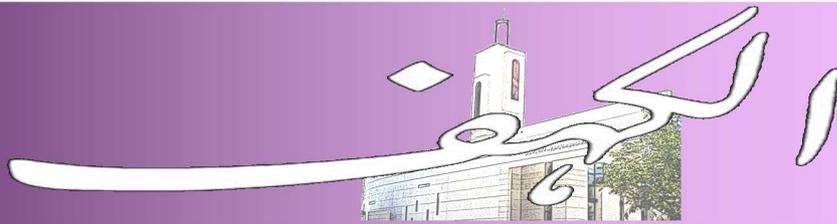


Edito Les louanges sont adressées à Dieu.

Que le salut et la paix soient sur le Prophète, sur sa famille et ses compagnons. Ceci dit, il est une fortune dont Dieu a doté chacun d'entre nous et à laquelle beaucoup d'entre nous ne donne pas assez de valeur. Nous sommes tous milliardaires ou millionnaires, et préférons souvent dilapider bêtement notre capital, plutôt que de l'investir dans des activités rentables qui seraient pour nous une source de profits importants. Dieu a en effet juré « par le temps » démontrant ainsi sa grande valeur, car Dieu ne saurait jurer par quelque chose d'insignifiant. « Certes l'homme court à sa perte », lorsque se sentant riche de ces milliards de secondes qu'il possède, il se permet de les gaspiller indûment dans ce qui ne lui est bénéfique en rien, ni pour cette vie, ni pour celle de l'au-delà. « Et ne gaspillez pas, car certes les gaspilleurs sont les frères des diables » nous met en garde le Coran. Et quoi de pire que de gaspiller son temps ?! Les jours, les semaines, les mois et les années passent. Qu'a-t-on donc appris, qu'a-t-on donc fait, qu'a-t-on réussi, qu'a-t-on réalisé au cours du temps écoulé ? Quels sont donc nos projets, nos ambitions pour le temps qu'il nous reste encore à vivre dans cette vie de travail ? « Hormis ceux qui ont cru et qui accomplissent du bien, se recommandent mutuellement justice et persévérance ». Voilà les vrais croyants, qui ont compris la brièveté et le sens de leur passage sur terre. Ceux qui ne remettent pas au lendemain ce qu'ils peuvent ou doivent faire aujourd'hui, ceux qui prennent de leur temps libre, de leur santé, de leur vie, pour prévenir occupation, maladie et leur retour devant le Créateur. Tâchons donc d'être bons gestionnaires de notre temps car une fois notre capital épuisé, il sera temps de faire les comptes, et investissons dans ce qui

والسلام عليكم

L'équipe du journal



Al Kahf le Journal

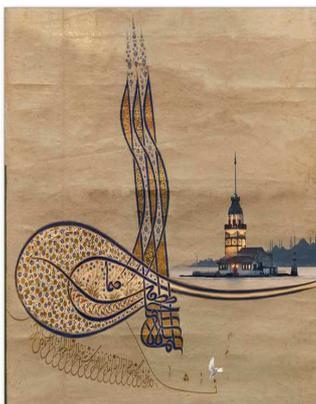
Connaitre Dieu

Les noms les plus beaux

Le Prophète ﷺ, comme tous les messagers avant lui, a été envoyé avec cet objectif premier de faire connaître Dieu à Ses serviteurs afin que ceux-ci puissent L'adorer comme il convient et ainsi réaliser Sa parole : 'Je n'ai créé les Djinns et les hommes que pour qu'ils M'adorent' [51:56].

Ibn Al Qayyim affirme, par ailleurs, que la croyance dans les noms et les attributs divins et leur connaissance constituent le fondement de l'Islam, la base de la foi et le fruit de la bienfaisance. C'est essentiellement au travers de cette connaissance des noms et attributs que le croyant peut se faire une bonne opinion à l'égard de Dieu. De ce fait, la croyance dans les noms et attributs divins, leur connaissance, l'affirmation de leurs réalités, l'attachement du cœur à ces qualités divines et leur contemplation constituent le commencement de la foi, son milieu et sa finalité. De cela découlent l'amour, l'adoration, l'espoir, la crainte, etc. Cette connaissance est absolument nécessaire pour la réalisation des conditions de la certitude. Comment pourrait-il en être autrement ? Il n'est pas concevable d'espérer adorer Dieu convenablement, de Lui obéir, de s'en remettre totalement à Lui, de rechercher Son amour, sans avoir au préalable cherché à Le connaître. C'est pourtant une réalité que l'on constate de plus en plus. En cette époque où les choses vont de plus en plus vite, où la recherche effrénée de quantité se fait au détriment de la qualité, les musulmans brûlent souvent les étapes dans leur

cheminement et se lancent aveuglément dans une accumulation de savoir, sans même avoir pris le temps de poser solidement les bases de leur foi, comparables alors aux bédouins qui prétendaient avoir la foi et à qui il a été répondu : 'Dis : 'Vous n'avez pas encore la foi. Dites plutôt : Nous nous sommes simplement soumis, car la foi n'a pas encore pénétré dans vos cœurs'. [49:14].



Il est dit dans le Coran : 'Allah ! Point de divinité autre que Lui ! Il possède les noms les plus beaux.' [20:8], nous allons donc, désormais, tenter de pénétrer la signification et la profondeur des noms sublimes de Dieu en consacrant une série d'articles sur le sujet, espérant ainsi faire partie de 'ceux qui ont cru, et dont les cœurs se tranquilissent à l'évocation d'Allah. N'est-ce point par l'évocation d'Allah que se tranquilissent les cœurs ?' [13:28]. L'importance de connaître les noms de Dieu est confirmée par cette parole rapportée du Prophète ﷺ : Allah a 99 noms,

cent moins un, celui qui les assimile entrera dans le paradis [Al Boukhari]. Il ne faut pas comprendre, ici, par le fait d'assimiler, la simple mémorisation de Ses noms, qui est loin d'être suffisante. L'objectif est plutôt d'en comprendre les sens et la portée afin que le cœur en soit totalement pénétré, et que cela puisse se manifester dans nos actes et notre comportement. Abou Bakr Ibn 'Al Arabi, lorsqu'il explique le verset : 'C'est à Allah qu'appartiennent les noms les plus beaux. Invoquez-Le par ces noms [7:180], fait remarquer l'importance du savoir avant l'action, en distinguant la première partie qui encourage à la connaissance de ces noms, pour ensuite agir selon cette connaissance et invoquer Allah par les noms qu'Il nous a fait connaître.

Sur l'importance de la connaissance d'Allah, Ibn Taymiyya relève la puissance particulière que revêtent le verset du trône (ayat al kursy) et la sourate al ikhlas, que l'on pourrait traduire par le monothéisme pur, qu'il est recommandé de réciter à plusieurs occasions chaque jour. Ces deux textes ne représentent que quelques lignes au sein du texte coranique, pourtant le Prophète ﷺ nous enseigne que le verset du trône est le plus important du Coran, et que la sourate al ikhlas en représente le tiers. La valeur toute particulière de ces deux passages s'explique par le fait qu'ils contiennent une description sublime de Dieu et de Ses attributs.

Il ne fait donc plus aucun doute que la recherche de la connaissance de notre Seigneur constitue à la fois une priorité et une finalité pour les musulmans. Il y a toutefois

certain principes à respecter pour éviter de tomber dans les mêmes erreurs que les générations qui nous ont précédées.

Le premier est bien sûr de croire fermement à tous les attributs et noms qui nous ont été révélés, sans aucune forme de rejet. Une fois cette croyance établie, on remarque que certains de ces noms et attributs sont exclusifs à Dieu, quand d'autres peuvent parfois qualifier les êtres humains, comme le Généreux, le Doux, le Fort, etc. Il faut alors bien garder à l'esprit que même si nous utilisons les mêmes termes, les qualités divines ne

sont en rien comparables aux qualités humaines car 'Il n'y a rien qui Lui ressemble (à Allah)' [42;11]. Les mêmes mots n'ont pas la même portée selon qu'ils qualifient Dieu ou les êtres humains ; lorsqu'il s'agit de l'Être Suprême, ces attributs sont parfaits, et ne connaissent aucune limite. Enfin, notre quête de connaissance et de compréhension sur ce sujet doit se cantonner à ce qui nous a été révélé, et ne doit pas outrepasser les limites de la bienséance à l'égard de Dieu. Ainsi, si la méditation sur les noms et attributs, ou encore sur la création, nous permet d'appréhender certains

aspects des qualités d'Allah et de Sa perfection, il ne nous sera jamais possible de L'appréhender dans sa totalité. De par notre nature imparfaite et limitée nous ne pouvons appréhender l'Être Suprême, tel qu'Il est réellement, Absolu et Parfait ! 'Les regards ne peuvent L'atteindre, cependant qu'Il saisit tous les regards.' [6;103]. L'objectif n'est donc pas de comprendre Sa nature, ce qui est encore une fois impossible, mais de comprendre Ses attributs et Ses noms qu'Il nous a fait connaître afin de L'aimer et de L'adorer de façon saine et sincère.

À force d'ignorance à l'égard de Dieu, et de déséquilibre dans ses priorités, le musulman risque de perdre de vue son objectif pour s'attacher à autre que Lui. C'est ainsi que certains pensant à tort adorer et défendre Dieu, se font les esclaves irrationnels d'un objet, d'une personne, d'un groupe, d'une idéologie, ou d'une doctrine.

Nous espérons que le rappel régulier des noms sublimes de Dieu et de leurs sens nous permettra de préserver notre intention pure et sincère envers Lui.

La Prière du Prophète ﷺ La description de sa prière

Allah a dit : *certes, la prière est une lourde obligation, sauf pour les humbles, qui ont la certitude de rencontrer leur Seigneur et de revenir à Lui* [2 ; 45-46]. Ainsi la prière est une obligation certes, mais elle doit revêtir des qualités de cœur telles que l'humilité, la sincérité et le recueillement comme nous l'avons déjà évoqué auparavant. Pour y parvenir, le croyant humble doit donc s'efforcer à appliquer l'exemple du Prophète ﷺ en répondant à son injonction : *Priez comme vous m'avez vu prier* [Al Boukhari].

L'intention est une condition de validité des actes d'adoration. Les savants musulmans sont unanimes quant à son caractère obligatoire et son importance est soulignée par le hadith de 'Omar : *Les actes ne valent que par les intentions* [Al Boukhari & Mouslim]. Il n'est pas nécessaire de prononcer celle-ci avant d'entamer la prière selon l'avis le plus juste.

Le Prophète ﷺ entrait en prière en prononçant le takbir d'ouverture - *Allahou Akbar* - tout en levant les mains, les doigts bien allongés, les paumes en face de la Qibla à mi-hauteur entre les épaules et les oreilles. Ensuite, il ﷺ posait la main

droite sur la main gauche au niveau de la poitrine. Ce premier takbir est indispensable à l'entrée dans toute prière. En effet, Abou Hourayra rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *Si tu accomplis la prière, fais parfaitement tes ablutions, dirige-toi vers la qibla et fais le takbir...* [Al Boukhari]. Après le takbir d'ouverture, il est souhaitable de réciter des invocations parmi celles que récitait habituellement l'Envoyé de Dieu ﷺ à ce moment, par exemple : *Gloire et pureté à Toi, ô Allah, et à Toi la louange. Que Ton Nom soit béni et Ta Majesté soit élevée...* [Abou Dawoud : Sahih]. Le Prophète ﷺ disait ensuite : *Je prends refuge en Toi contre Satan le lapidé, puis récitait la sourate de l'ouverture, la Fatiha, soit à haute voix, soit à voix basse selon la prière. Il ﷺ s'appliquait sur chaque verset, marquait un bref arrêt entre chacun d'eux afin de les méditer et allongeait la dernière voyelle. La récitation de la Fatiha est obligatoire dans chaque raka'a. Le Prophète ﷺ a dit : Point de prière pour celui qui n'a pas récité la Mère du Coran (la Fatiha)* [Al Boukhari & Mouslim]. Abou Hourayra rapporte que lorsque le Prophète ﷺ terminait la récitation de la Fatiha, il levait la voix et disait : *Amîn* (Al Hakim, Al Daraqutny : has-

san). Dans les deux premières unités de chaque prière, le Prophète ﷺ récitait en plus une autre sourate du Coran.

Quand le Prophète ﷺ terminait sa récitation, il levait les mains, comme lors de l'entrée en prière, prononçait le takbir et s'inclinait, le dos bien droit, la tête dans son prolongement et mettait la paume de ses mains sur ses genoux et arquait ses coudes en les éloignant de ses flancs et disait l'invocation suivante : *Gloire à mon Seigneur le Sublime*. Son inclinaison durait généralement le temps de dix glorifications. En outre, sa durée pouvait être identique à celle de la station debout mais, il ﷺ réservait cela à ses prières surrogatoires. En se relevant, il ﷺ élevait encore ses mains à hauteur des épaules, maintenait le dos bien droit et disait : *Qu'Allah entende ceux qui Le louent et une fois redressé il disait Tu es notre Seigneur et à Toi la louange !* Il ﷺ restait un moment immobile puis prononçait le takbir et se prosternait. Abou Houmayd nous décrit le redressement du Prophète ﷺ en disant : *quand il se relevait, il se redressait complètement jusqu'à ce que toutes les vertèbres se replacent* [Al Boukhari & Mouslim].

Le Prophète ﷺ se prosternait ensuite en prononçant le takbir mais sans relever les mains. Il est rapporté que le Prophète

ﷺ posait soit ses genoux en premier sur le sol, soit ses mains. Les deux manières sont justes, argumentées par des hadiths. Ibn 'Abbas rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *On m'a ordonné de me prosterner sur sept membres : la face - il fit un geste pour désigner le front et le nez -, les mains, les genoux et la pointe des pieds* [Al Boukhari & Mouslim]. Durant sa prosternation, le Prophète ﷺ écartait ses bras de ses côtes si bien qu'on voyait la blancheur de ses aisselles, posait ses mains au niveau de ses épaules et de ses oreilles et disait *Gloire à mon Seigneur le Très Haut*. Al Boukhari et Mouslim rapportent d'autres formules : *Ô mon Dieu ! Je te glorifie, Seigneur par Ta Louange, Pardonne-moi !* Le Prophète ﷺ prolongeait la prosternation le temps de dix glorifications et formulait ses invocations à Dieu - il ﷺ le recommandait vivement en nous garantissant leur exaucement - selon Mouslim.

Le Prophète ﷺ relevait ensuite la tête et prononçait le takbir, puis s'asseyait, il ﷺ étendait son pied gauche et s'asseyait dessus, il ﷺ posait ses mains sur ses cuisses et disait : *Mon Dieu pardonne-moi !* Il ﷺ prononçait ensuite le takbir et poursuivait ensuite par une deuxième prosternation identique à la première. Il

ﷻ se relevait en prononçant le *takbir*, sans lever ses mains à hauteur des épaules, et commençait la deuxième unité de la même manière. À la fin de celle-ci, il ﷻ prononçait rapidement le *tashahoud* sans demeurer trop longtemps dans cette position. Lorsqu'il ﷻ récitait le *tashahoud*, ses mains étaient posées sur ses cuisses, il ﷻ faisait un signe avec l'index, légèrement oblique, sans le bouger, mais l'élevait lorsqu'il ﷻ faisait ses invocations tout en le fixant du regard et se relevait pour l'unité suivante en prononçant le *takbir*, une fois debout, et en levant une nouvelle fois les

mains à hauteur des épaules. À aucun moment, il ne levait les mains à hauteur des épaules en étant assis, comme cela est confirmé par 'Ali dans le *hadith* authentique. En ce qui concerne les dernières unités, il ﷻ récitait uniquement la *Fatiha*. À la fin de la dernière unité, il ﷻ prononçait une nouvelle fois le *tashahoud*, et le faisait suivre de la prière sur le Prophète ﷺ pour se conformer à l'ordre Divin et nous apprendre la prière. Il ﷻ faisait quelques invocations avant les salutations finales selon les *hadiths* d'Abou Hourayra et de Fadala, mais ne les faisait pas en de-

hors de la prière. Il ﷻ invoquait alors Dieu contre quatre épreuves : celles de la tombe, de la vie et la mort, des dettes et de l'antéchrist. Pour marquer la fin de la prière, il ﷻ procédait au salut d'abord par la droite et ensuite par la gauche en disant : *Que le salut soit sur vous ainsi que la miséricorde d'Allah*. Ali nous rapporte que le Prophète ﷺ a dit : *La clé de la prière c'est la purification. Ce qui la rend sacrée c'est le takbir et ce qui vous en fait sortir c'est le taslim* [Abou Dawoud, Ibn Majâh, Al Tirmidhi : *hassan sahih*]. Il enchaînait tous ces gestes avec humilité et recueil-

lement, en se souvenant de Dieu et du Jour du Jugement, du Paradis et de l'Enfer, des bienfaits de son Seigneur. Voici donc résumée la manière de prier du Prophète ﷺ, tâchons donc de le suivre dans le fond et dans la forme. *Puisse Dieu faire que la prière soit pour nous un moment de détente et d'apaisement et un moyen de nous rapprocher de Lui !*



la bienfaisance en islam

Comment faire le bien ?

Allah Le Très Haut dit : *'Et faites le bien car Dieu aime les bienfaisants'* [2;195]. Cette incitation à faire le bien en échange de l'amour divin est particulière à l'Islam. On peut ainsi s'interroger sur les caractéristiques de la bienfaisance dans l'Islam pour en récolter son fruit suprême : l'Amour de Dieu.

À qui est destiné le bien ?

L'Islam désigne précisément les personnes à privilégier lors d'actes de bienfaisance. Ce sont tous ceux qui en ont le besoin quel que soit leur statut. Le musulman est donc miséricordieux envers tous comme le précise la parole du Prophète ﷺ : *'N'entrera pas au paradis celui qui n'est pas miséricordieux.'* Les compagnons répondirent : *'Ô Messager de Dieu, nous sommes tous miséricordieux !'* Il dit ﷺ : *'Il ne s'agit pas de la miséricorde de l'un de vous envers son compagnon, mais la miséricorde envers les gens en général'* [Al Hakim, auth. Al Dhahabi]. Ainsi, la bonté est dirigée de façon universelle envers tous, et même envers les animaux comme dans cet exemple rapporté du Prophète ﷺ lorsque celui-ci dit à ses compagnons que tout bienfait envers un être vivant est récompensé par Allah le Très

Haut [Al Boukhari]. Toutefois, la bienfaisance envers les proches doit être privilégiée conformément à la parole d'Allah : *'Dis : Ce que vous dépensez de bien devrait être pour les parents, les proches, les orphelins, les pauvres et les voyageurs indigents.'* [2;215]

Les multiples portes de la bienfaisance

La bienfaisance ne doit pas s'arrêter à un seul exemple, mais elle doit être diversifiée et s'adapter aux besoins du moment. En effet, le musulman doit œuvrer à répondre aux besoins aussi bien matériels qu'immatériels comme nourrir le pauvre, accueillir l'orphelin, vêtir les nécessiteux, enseigner la religion. Il doit répondre également aux besoins affectifs comme le fait de donner de la joie, du réconfort, soulager les peines, recommander le bien, interdire le blâmable et réconcilier les gens. Le Prophète ﷺ nous apprend que *réconcilier deux personnes est une aumône, aider un individu à enfourcher sa monture ou à la charger est une aumône, une belle parole est une aumône, chaque pas fait en direction d'une mosquée est une aumône, retirer quelque chose de dangereux ou de nuisible de la voie publique est une aumône* [Al Boukhari & Mouslim].

Le salut est dans la constance

La persévérance ou constance est également une autre spécificité de la bienfaisance. Le Prophète ﷺ nous incite à rester constant dans l'œuvre de bien fût-elle minime. Le Prophète ﷺ disait : *Dieu ne se lassera pas de vous (comblé) tant que vous ne vous lasserez pas (d'agir dans le bien)*. La meilleure œuvre est pour Lui, celle que vous faites avec constance [Al Boukhari & Mouslim].

Comment se motiver à faire le bien ?

L'Islam nous motive à faire le bien de plusieurs manières. Parmi les plus importantes, la recherche de la satisfaction Divine, du paradis et ce qu'il contient comme bienfaits qu'Allah Le Très Haut a décrit dans Sa parole : *'J'ai réservé pour Mes serviteurs pieux, ce qu'aucun œil humain n'a jamais vu, ce dont aucune oreille n'a entendu parler, et ce qu'aucun cœur n'a imaginé'* [Al Boukhari]. La description des qualités morales de celui qui agit dans le bien est aussi une source de motivation et est mise en valeur dans le Coran à travers divers termes tels que : *pieux, croyants, doués d'intelligence, bienfaisants, gens de biens*. Enfin, la bénédiction dans ses biens et son accroissement est aussi une motivation à l'action de bien. Ainsi la

bénédiction octroyée à celui qui dépense dans le sentier d'Allah Le Très Haut peut se manifester dans sa santé physique ou son épanouissement spirituel, dans la réussite de sa famille, de ses enfants, ou dans sa vie sociale et professionnelle, tellement sa vie est emplie de bien comme dit Le Très Haut : *'Quiconque, homme ou femme, fait une bonne œuvre tout en étant croyant, Nous lui ferons vivre une bonne vie et Nous les récompenserons, certes, en fonction des meilleurs de leurs actions.'* [16;97]

La sincérité comme garantie du succès

Enfin, la sincérité de l'acte de bien est une des particularités les plus notoires de la bienfaisance. D'ailleurs, cet acte n'est accepté d'Allah Le Très Haut que s'il est fait sincèrement *'Il ne leur a été commandé, cependant, que d'adorer Dieu, Lui vouant un culte exclusif, d'accomplir la prière et de donner l'aumône. Et voilà la religion de droiture.'* [98;5] Il est donc primordiale, pour chacun d'entre nous, d'évaluer notre sincérité avant d'accomplir un acte de bienfaisance afin d'obtenir la récompense associée à cette action comme le confirme le Prophète ﷺ : *'Les actions ne valent que par leurs intentions et chacun ne sera rétribué qu'à l'aune de ses intentions'* [Al Boukhari & Mouslim].

Des contradictions entre les textes ?

Allah le Très Haut dit : *Ne méditent-ils donc pas sur le Coran ? S'il provenait d'un autre que Dieu, ils y trouveraient certes maintes contradictions ! [4;82].* Il n'y a au sein des textes du Coran ou de la Sounnah aucune contradiction sur un quelconque point de fondement. Sur d'autres sujets, secondaires, il peut arriver que l'on soit confronté à une contradiction entre des hadiths. Le plus souvent ces contradictions ne sont qu'apparentes et ne résistent pas à l'analyse critique. Al Souyouti a recensé plus de cent règles d'analyse des textes en apparence contradictoires dans son livre *Tadrib al rawi*. Pour faire simple nous pouvons dire qu'en général, les contradictions peuvent être dues à :

- différents niveaux d'authenticité (authentique/non-authentique ou authenticité controversée),
- une différence chronologique (un texte est un abrogé par autre plus tardif),
- une différence de contexte (un texte est valable dans un contexte et un autre dans un autre contexte),
- une différence quant au niveau d'application (un texte a une portée générale et un autre une portée restrictive).

Illustrons ces règles par deux exemples.

La mère des croyants, Oum Salama relate ainsi qu'un jour qu'elle était en compagnie du Prophète ﷺ et de son épouse Maymouna, arriva Ibn Oum Maktoum, qui était non-voyant. Cela se passait après la prescription du hijab. Le Prophète ﷺ demanda alors à ses épouses de se cacher de lui, ce à quoi elles objectèrent qu'il s'agissait d'un homme aveugle et donc incapable de les reconnaître. Le Prophète ﷺ leur

aurait alors répondu : *'êtes-vous vous aussi aveugles et incapables de le voir ?'* Al Tirmidhi et Abou Dawoud rapportent chacun ce hadith et le considèrent comme bon et authentique. Ce hadith paraît indiquer qu'il n'est pas permis pour la femme de regarder un homme. Un autre hadith rapporte pourtant que le Prophète ﷺ a recommandé à Fatima Bent Qays d'aller passer sa période de viduité suite à son divorce, chez ce même Ibn Oum Maktoum, en précisant qu'elle serait plus à l'aise chez lui du fait qu'il ne pouvait pas la voir. Ce second hadith rapporté par Al Boukhari dans son Sahih montre, contrairement au premier, qu'il n'y a pas de mal à ce que la femme voit un homme sans arrière-pensées. L'Imam Al Boukhari confirme cela dans un chapitre qu'il a intitulé : *Le fait pour la femme de regarder les Abyssins ou autres sans arrière-pensées*, et dans lequel il rapporte cette parole de la mère des croyants Aïcha : *j'ai vu le Prophète ﷺ me cacher de son manteau tandis que je regardais les Abyssins danser dans la mosquée*. Mouslim rapporte également ce dernier hadith. Le Qadi Iyad commente ce hadith en disant *qu'il est permis aux femmes de regarder les actions d'hommes étrangers, et qu'il est réprouvé uniquement qu'elles regardent leurs attraits ou qu'elles aient des arrière-pensées*. Comment arbitrer alors entre le premier hadith et les deux suivants ? Le premier arbitrage peut être fait selon la règle d'authenticité. En effet, le premier hadith comporte une faiblesse de taille - un rapporteur inconnu - dans sa chaîne de transmission. C'est pour cela que l'Imam Al Dhahabi considère que le hadith d'Oum Salama est faible. Si l'on considère cet avis, ce sont les deux autres hadiths qui l'emportent. Si l'on suppose maintenant, que le premier hadith est authentique comme l'ont estimé Al Tir-

midhi et Abou Dawoud, on peut alors concilier les textes en disant que la prescription qui en ressort - la réprobation de regarder la personne de sexe opposé - ne s'applique qu'aux épouses du Prophète ﷺ de par leur statut particulier, tandis que la seconde - l'autorisation du regard sans arrière-pensées - est générale et s'applique au reste des femmes. C'est l'interprétation qu'a fait l'Imam Al Qouroubi dans son *Tafsir* du Coran, après avoir lui aussi émis des doutes sur l'authenticité du hadith d'Oum Salama.

Un autre exemple pourrait illustrer notre thème de ce mois. Il s'agit de l'autorisation ou non, pour les femmes de visiter les tombes et/ou de suivre les cortèges funéraires. Certains hadiths semblent établir qu'il est interdit pour les femmes de visiter les cimetières ou de suivre les cortèges funéraires. Abou Hourayra rapporte par exemple que le Prophète ﷺ a maudit les visiteuses des tombes [Ahmad, Ibn Majah, Al Tirmidhi, Ibn Hibban]. Al Tirmidhi juge ce hadith bon et authentique. Dans un autre hadith le Prophète ﷺ a dit : *je vous avais interdit de visiter les tombes, visitez-les désormais* [Mouslim]. Le degré d'authenticité de ce second hadith est supérieur à celui cité juste avant. Par ailleurs, l'énoncé prouve qu'il est postérieur au premier : je vous avais interdit auparavant, et vous y autorise désormais. Dans un autre hadith rapporté aussi par Mouslim, Aïcha a demandé au Prophète ﷺ quelle invocation devait-elle formuler en visitant le cimetière, ce à quoi le Prophète ﷺ répondit : *dis : que la paix soit sur les croyants...* et ne confirmant absolument pas une quelconque interdiction. Anas rapporte également qu'un jour le Prophète ﷺ passa auprès d'une femme qui se lamentait auprès d'une tombe. Le Prophète ﷺ

l'enjoignit à faire preuve de patience et ne réclama pas qu'elle s'en aille. Ce dernier hadith est rapporté par Al Boukhari et Mouslim.

D'autres textes pourraient appuyer l'un ou l'autre des avis, mais les textes démontrant qu'il est permis aux femmes de visiter les tombes de leurs proches sont plus nombreux et plus authentiques. Ce qu'il ressort de cette analyse, est que le Prophète ﷺ a dans un premier temps réprouvé que les femmes visitent les cimetières, et ce du fait, de la fâcheuse habitude qu'avaient les femmes arabes de la Jahiliya d'exagérer dans les pleurs et les cris lors des enterrements et en visitant les tombes de leurs proches. Oum Attiya confirme *qu'il nous avait été interdit de suivre les cortèges funéraires mais l'interdiction n'était pas formelle* [Al Boukhari & Mouslim]. Il s'agissait donc d'une réprobation dans les premiers temps de l'Islam, le temps pour les musulmanes de changer leurs habitudes. Dans un second temps, le Prophète ﷺ a autorisé aux femmes ce genre de visites occasionnelles afin qu'elles aussi puissent méditer et se souvenir de la mort.

Nous avons donc vu au travers de ces deux exemples comment une contradiction apparente entre des textes est aisément levée par une analyse plus approfondie. Bien entendu, il faut avoir une bonne connaissance des textes pour effectuer ce genre d'étude. Raison pour laquelle, il nous est demandé de nous référer aux savants en matière d'interprétation : *demandez aux gens du savoir ce que vous ignorez (16;43).*